Passage en L2: choix entre droit privé et droit public

Par **Visiteur**, le **09/04/2007** à **22:37**

Bonjour à tous,

Tout d'abord bravo pour ce forum qui est une très bonne idée et que je trouve très utile ;) Image not found or type

Je suis actuellement en L1 de droit, j'ai eu mon premier semestre et c'est plutôt bien parti pour que j'obtienne également le second. Je commence donc à me poser des questions pour la L2 puisque je devrais alors choisir au premier semestre entre: droit pénal général, droit des affaires général ou droit communautaire général. C'est uniquement le choix pour les TD puisque j'aurai quand même les cours magistraux pour les deux autres matières, mais comme les TD permettent d'approfondir la matière j'aimerai bien ne pas me tromper sur ce choix.

En fait la question que je me pose depuis pas mal de temps c'est: que choisir entre droit public et droit privé? J'ai cru comprendre que droit pénal et droit des affaires c'est privé alors que droit communautaire c'est plutôt public.

A vrai dire j'hésite entre m'orienter vers un master droit des affaires (le monde de l'entreprise m'intéresse et j'ai lu que le droit des affaires c'est ce qui payait le mieux) ou alors vers le public que j'affectionne également mais que je ne connais pas précisément (j'adore le droit constitutionnel et pourquoi pas faire une école comme l'ENA si j'en ai l'opportunité..., j'aime aussi la politique et je sais que beaucoup d'hommes politiques ont fait des études de droit public). J'espère pouvoir aller jusqu'au M2 et si j'y arrive pourquoi pas tenter un doctorat.

J'aimerai donc connaître vos avis sur la question, vos expériences personnelles,... Comme beaucoup de monde, ce qui compte pour moi sont les débouchés (saturé ou au contraire en manque de personnes qualifiées), la sécurité de l'emploi et la rémunération.

Déjà quels sont les débouchés exactement en droit public? Avocat je suppose mais quoi d'autre? Est-ce réellement intéressant? Peut-on faire une vraie carrière dans le droit public?

Concernant le droit des affaires j'ai cru comprendre que les deux principaux débouchés étaient avocat ou juriste d'entreprise, mais à part ça je ne connais pas grand chose non plus...

Bref désolé pour le topic un peu long, peut être un peu fouilli et mes questions un peu vagues. Mais je suis vraiment perdu et je vois des avantages aussi bien dans le droit des affaires que dans le droit public. En plus se sont deux matières vraiment très vastes et je me dis que ma vie professionnelle pour les 40 ans à venir va dépendre de ce choix lol!

Merci d'avance pour votre aide !) Image not found or type unknown

Par **Gab2**, le **09/04/2007** à **23:13**

Entre droit des affaire et droit public, c'est vraiment une question de goût.
Ces deux types de filières offrent des débouchés trés interessant.

En droit public par exemple,outre la carrière d'avocats,ily a beaucoups de collectivités territoriales qui recrutent des jeunes diplomés: à titre d'exemple, tu peux être engagé comme juriste dans une mairie oû tu vas être chargé de passer les marchés publics, controler la légalité des arrêtés municipaux..

En droit des affaires, il y a également beaucoups de débouchés mais si tu ne parles pas anglais ou que tu ne conprends strictement rien dans des droits comme le droit fiscal, c'est même pas la peine d'y penser.

En revanche, il y a une filère que tu ne mentionnes pas qui est le droit social.C'est une filière qui recrute beaucoups en ce moment, et c'est un droit qui a quand même le mérite d'être trés interessant.

Dans tous les cas, je te conseille vivement de bien étudier toutes les matières.Durant tes études, tu vas trés rapidement t'appercevoir qu'au fond tous les droits sont liés et cela vaut notamment en droit des affaires:

Tu ne peux pas être fiscaliste si tu es nul en droit des sociétes;
d'une manière plus générale, tu ne peux pas être juriste d'entreprise si tu n'es pas incollable en droit des obligations, en droit commercial..etc

Par **Visiteur**, le **10/04/2007** à **16:31**

Merci pour toutes tes informations, déjà je suis rassuré quand tu dit qu'il y a des débouchés ;)

intéressants dans les deux branches Image not found or type unknown

Après je me doute bien qu'en droit des affaires il faut bien maîtriser le reste du droit privé, mais je dois néanmoins faire un choix entre droit public et droit privé, et c'est ça qui me tracasse le plus! D'ailleurs c'est à partir de quelle année que ce choix se fait vraiment de manière définitive? Par exemple si je choisis mes TD en droit privé et qu'en L3 je décide finalement de m'orienter vers le droit public, est-ce que ça ne sera pas pénalisant pour moi si je n'ai pas suivi les TD de droit communautaire général par exemple?

Sinon pour l'anglais je n'ai pas trop de problème, j'ai fais un bac avec mention européenne, j'ai des très bonnes notes cette année (bien que le niveau ne soit pas très élevé) et j'aimerai faire une année de césure dans une fac anglaise afin d'acquérir vraiment un bon niveau.

En fait si je m'oriente vers droit des affaires j'essaierai de me spécialiser un maximum dans le droit des NTIC, étant donné que je maîtrise bien les NTIC je pense que c'est un atout pour apprendre ensuite le droit qui va avec. D'autant plus qu'à la vitesse où ce marché se

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

développe je pense que les entreprises rechercheront ce genre de spécialistes dans les années à venir, bien que j'ai conscience que le droit des NTIC est une spécialité d'une ;)

spécialité et que je n'échapperai pas à côté au droit fiscal etc.. Image not found or type unknown

Mais bon voila, d'un côté j'aimerai bien faire droit privé->droit des affaires->droits des NTIC, d'un autre côté ce que tu me décrit à propos du droit public m'intéresse également beaucoup, travailler pour une collectivité territoriale ça me plairait beaucoup je pense. Vraiment je sais pas quoi choisir...

:)

En tout cas encore merci pour ces précisions ça m'éclaire déjà beaucoup Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés